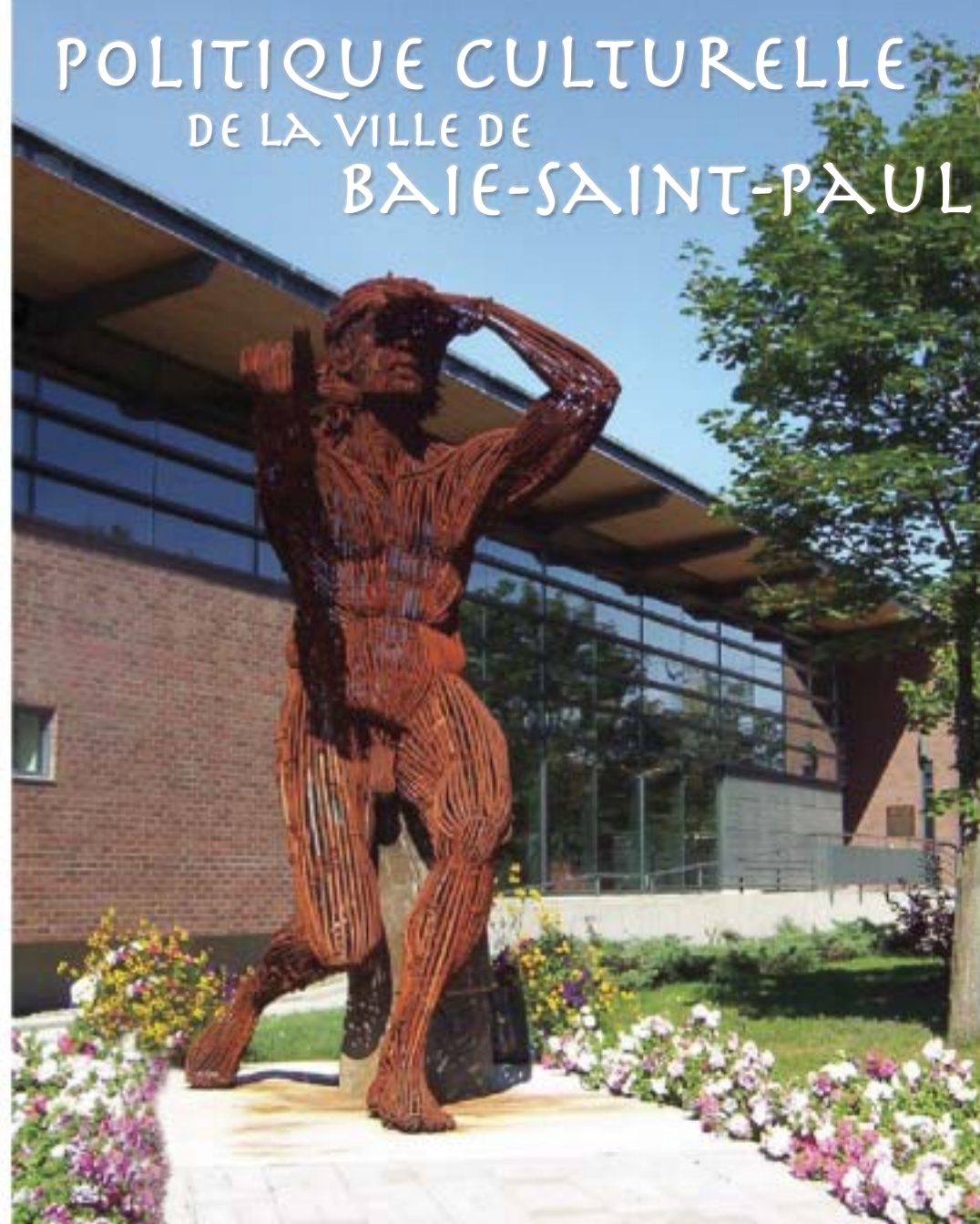


POLITIQUE CULTURELLE
DE LA VILLE DE
BAIE-SAINT-PAUL



POLITIQUE CULTURELLE
DE LA VILLE DE
BAIE-SAINT-PAUL





« Une société qui aime, qui écoute ses artistes est une société plus vivable, plus respectueuse »

Hélène de Billy

PAGE COUVERTURE

Photo :
« Oeillée vers le large »
Fer
Gérard Thériault
Bibliothèque René-Richard et Centre d'archives régional de Charlevoix

ONT PARTICIPÉ À LA PRODUCTION DU PRÉSENT DOCUMENT

Rédaction

Isabelle Paquet

Graphisme, production et réalisation technique

Caroline Bandulet

Correction

Brigitte Jallais et Annie Vaillancourt

Impression

LICO Impression

Édition

Ville de Baie-Saint-Paul

Ville de Baie-Saint-Paul

15, rue Forget

Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 3G1

Téléphone : (418) 435-2225

Télécopieur : (418) 435-2688

Courriel : villebsp@charlevoix.net

Site internet : www.baiestpaul.com

ISBN 2-9803491-1-9

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2003

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2003





MOT DU MAIRE

Les élus municipaux de Baie-Saint-Paul sont heureux de présenter la Politique culturelle de la ville.

En se donnant une politique culturelle, Baie-Saint-Paul veut consolider sa position de ville parmi les plus dynamiques en matière de culture au Québec et faire de la culture un véritable moteur de développement.

Notre objectif premier vise la participation de la population qui, par son intérêt soutenu, nous aidera à faire de Baie-Saint-Paul une ville où la culture, sous toutes ses formes d'expression, fait partie de la vie quotidienne. Voilà pourquoi la diffusion de notre Politique culturelle est si importante. Nous souhaitons qu'elle permette à tous et toutes de s'en approprier les grands principes et de participer à sa mise en œuvre.



Jean Fortin, maire de Baie-Saint-Paul





TABLE DES MATIÈRES

5

5 INTRODUCTION

7

7 NAISSANCE D'UNE POLITIQUE CULTURELLE

- Le cadre de vie
- La vie culturelle
- Les familles culturelles

11

11 NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE CULTURELLE ET CHAMPS D'ACTION

- L'animation socioculturelle
- La conservation
- La création et la production
- La diffusion et le rayonnement
- La formation

14

14 PRINCIPES DE LA POLITIQUE CULTURELLE

- Reconnaissance de l'identité culturelle de Baie-Saint-Paul
- Affirmation du droit à la culture
- Reconnaissance et affirmation de Baie-Saint-Paul comme lieu de création et de diffusion de l'art au Québec
- Accroissement de l'apport des activités culturelles dans le développement économique de Baie-Saint-Paul
- Valorisation de la créativité et de l'expression culturelle des citoyens

17

17 ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE CULTURELLE

- Favoriser l'accessibilité à la culture
- Valoriser les richesses patrimoniales de Baie-Saint-Paul
- Renforcer le partenariat culturel
- Maintenir, développer et diversifier les manifestations culturelles
- Reconnaître le statut des artistes et artisans professionnels

21

21 CONCLUSION

22

22 REMERCIEMENTS





INTRODUCTION

La politique culturelle élaborée par la ville de Baie-Saint-Paul est le résultat d'un long processus de réflexion ayant interpellé l'ensemble des intervenants concernés par la vie culturelle. Dès le départ, la municipalité a manifesté sa volonté d'assurer la transparence de ce processus afin que cette politique reflète la vision collective du développement culturel.

Bien que la politique culturelle de Baie-Saint-Paul retienne une définition large de la culture, qui reconnaît le rôle prépondérant de celle-ci dans le processus de construction d'une identité collective, elle encadre essentiellement les diverses manifestations de la culture, qu'elles soient artistiques, scientifiques ou socioculturelles.

Ces manifestations s'expriment sous diverses formes et la présente politique s'est établie à partir de sept grandes familles culturelles, de principes et d'orientations autour desquels les actions et les moyens s'articuleront pour l'atteinte d'objectifs collectifs.

De plus, afin de guider la ville et la collectivité dans leurs choix et la définition de leurs priorités, cinq champs d'action précisent la portée des différentes orientations.



Baie-Saint-Paul autour des années 55
Photo : Philippe Desgagnés





La culture, produit d'une société, façonne en retour les individus, aussi, il ne saurait y avoir de développement durable sans l'implication de tous les citoyens. Les principes et les orientations définis dans cette politique visent à donner aux citoyens le pouvoir de s'initier à la vie culturelle, de s'y impliquer et d'y participer librement.



Située dans la grande région administrative de la Capitale nationale, la ville de Baie-Saint-Paul est l'une des six municipalités composant le territoire de la MRC de Charlevoix. D'une superficie de 546.73 KM2 et d'une population avoisinant les 7500 habitants, son activité socio-économique dynamique et diversifiée en fait un lieu d'établissement fort appréciable.

Reconnue à titre de ville d'art et de nature, la culture omniprésente revêt une importance toute particulière.



NAISSANCE D'UNE POLITIQUE CULTURELLE

Au cours de son histoire, entre autres par ses paysages fabuleux, son patrimoine bâti, la présence de nombreux artistes, les initiatives locales et le respect des traditions, la ville de Baie-Saint-Paul s'est définie comme un joyau culturel et patrimonial de première importance. C'est ainsi qu'elle jouit, depuis longtemps, du statut de ville d'art et de paradis des artistes.

En 1998, la municipalité de Baie-Saint-Paul décidait de se doter d'une politique culturelle afin de mieux planifier son développement culturel ainsi que la mise en valeur et la conservation de son patrimoine.

Elle fit appel aux gens du milieu pour qu'ils élaborent des mémoires. Ceux-ci, déposés en septembre, constituèrent la base du projet. Leur étude par différents comités mena à la première ébauche de la politique culturelle, présentée en consultation publique en mars 1999 afin que les citoyens s'expriment sur son contenu. Les consultations ultérieures menèrent à un consensus sur le texte final et fut adoptée en mars 2000.

Le contexte général dans lequel s'est élaborée la politique culturelle se définit selon les trois paramètres suivants :



Pont couvert de St-Placide
Photo : MRC de Charlevoix





LE CADRE DE VIE

Faisant partie du territoire de la réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix, les montagnes, la forêt, le fleuve et les rivières constituent l'environnement naturel exceptionnel de Baie-Saint-Paul.

Elle est l'une des deux municipalités de la MRC qui présentent une concentration importante de sites d'intérêt historique et culturel. Son noyau urbain retient particulièrement l'attention par l'étroitesse de ses rues, l'implantation, la concentration et l'architecture traditionnelle de ses bâtiments.

Souhaitant assurer la qualité des interventions futures et sensibiliser son milieu à l'égard de son patrimoine, la ville de Baie-Saint-Paul fut pionnière : elle participa au programme Rues principales, effectua un inventaire architectural des bâtiments construits avant 1945, et identifia des ensembles patrimoniaux à l'intérieur de son plan d'urbanisme. De plus, elle soutint les propriétaires dans leurs travaux de restauration et planifia la citation de certains biens culturels.

LA VIE CULTURELLE

Les équipements, l'offre de produits et services culturels et la tenue de divers événements assurent un rayonnement local, national et même international à Baie-Saint-Paul, soutiennent son activité touristique et caractérisent sa vie culturelle.

Cependant, à la lumière des mémoires déposés en 1998, sa population veut assurer le développement d'activités qui lui soient propres. En 1998 fut inaugurée la bibliothèque municipale qui répond à certaines attentes, mais un important besoin de support est ressenti au niveau de l'animation culturelle et de la valorisation de la culture populaire.

Groupe vocal Écho des montagnes
Photo : François Rivard





LES FAMILLES CULTURELLES

Plusieurs familles culturelles concentrées sur le territoire de la municipalité forment un précieux réseau de partenaires.

Les arts visuels

Ce sont : la peinture, la sculpture, l'estampe, le dessin, l'illustration, la photographie, le cinéma, les arts textiles et toute autre forme d'expression de même nature.

Les arts de la scène

Ce sont : le théâtre, la musique, la chanson, la danse et l'improvisation.

La culture scientifique

Ce sont toutes les activités qui familiarisent les membres de la collectivité avec les progrès scientifiques et technologiques et favorisent la diversification du savoir humain.

L'éducation

Ce sont les outils à la disposition de la collectivité pour assurer l'apprentissage de nouvelles techniques et la découverte des connaissances afin de favoriser le développement global de l'individu et son intégration harmonieuse à la vie en société.

Définitions inspirées du Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale (Ministère de la Culture et des Communications, annexe 1, pages 41 à 47)





L'histoire et le patrimoine

C'est un ensemble d'éléments matériels et immatériels. Ces biens et connaissances culturels forment un héritage collectif transmis de génération en génération. Le patrimoine comprend l'ensemble des traces, des biens et des territoires marqués par l'activité humaine. Il se divise en grandes catégories : les patrimoines naturel, architectural, artistique..., en thèmes : résidentiel, maritime, agricole, religieux...

La littérature

C'est l'ensemble des œuvres écrites, création ou traduction d'œuvres nées de l'imaginaire qui expriment la pensée humaine avec ou sans finalité esthétique.

Les métiers d'art

Ce sont les différents métiers de création, artisanale ou purement artistique, reliés à la transformation du bois, du cuir, des métaux, des silicates ou de toute autre matière.



Moulin du ruisseau michel « Les Jardins Secrets du Vieux-Moulin »
Photo : René Bouchard





NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE CULTURELLE

Dans le cadre de sa politique culturelle, Baie-Saint-Paul adopte la définition de la culture, prise dans son acception la plus large, suggérée par la Commission des biens culturels du Québec :

« La culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »

La politique culturelle vise à situer l'apport de la culture dans le développement global de la collectivité, à reconnaître l'identité culturelle de Baie-Saint-Paul, à protéger et enrichir les éléments qui la distinguent.

À cette fin, elle s'articule autour de cinq champs d'action.

L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE

L'animation socioculturelle redéfinit plus adéquatement le rôle des loisirs de la ville de Baie-Saint-Paul et celui de l'animation publique. Elle intègre et encadre ces fonctions dans la perspective plus large de la politique culturelle. La ville en offrant, des activités d'animation socioculturelle, respecte l'un des aspects importants de sa mission.

La municipalité entend miser sur une approche de concertation, initier un projet collectif et coordonner des activités touchant l'ensemble de la population.



LA CONSERVATION

La conservation constitue une action qui, au-delà de la simple préservation, intervient dans la transmission des connaissances d'une génération à l'autre. Elle maintient l'existence des anciennes techniques du savoir-faire humain, assure la préservation des biens et des traits culturels caractéristiques d'un groupe qui révèlent les processus de socialisation : rituels, traditions, mythes et coutumes, liens familiaux et sociaux.

À cette fin, la municipalité conduira des projets qui assureront la protection des paysages et des biens culturels de son milieu tout en sensibilisant la population à la richesse de ce patrimoine.

LA CRÉATION ET LA PRODUCTION

La création, démarche artistique qui, dans l'acception retenue pour cette politique, s'élargit à l'ensemble de la population.

La production regroupe les activités et les lieux qui offrent des moyens et des ressources à la réalisation d'une œuvre ou d'un produit. La municipalité qui veut consolider l'image de lieu de création et de diffusion de l'art au Québec, devra créer une dynamique propice au développement des différents secteurs culturels. Parce qu'elle reconnaît l'apport des artistes et artisans, elle jouera un rôle de leader pour stimuler l'établissement de lieux de création et de production dynamiques en adoptant plusieurs mesures incitatives innovatrices (financières, réglementaires, etc.).



LA DIFFUSION ET LE RAYONNEMENT

La diffusion vise à faire connaître, par le biais de divers outils de communication (lieux, événements, supports médiatiques) les biens culturels, les artistes et artisans qui créent et produisent sur le territoire de la municipalité ainsi que toutes les activités culturelles qui s'y déroulent. Le rayonnement, est la conséquence de la qualité des produits et des événements culturels de Baie-Saint-Paul, du dynamisme de ses gens et de l'efficacité de la diffusion.

La municipalité qui entend affirmer son positionnement comme lieu de création et de diffusion de l'art au Québec, s'investira dans la promotion de la vie culturelle sur son territoire et suscitera une coopération exemplaire avec et entre les partenaires culturels et médiatiques.



Le 8 mai 1999 - Journal l'Hebdo Charlevoisien

LA FORMATION

La municipalité accorde une attention particulière à l'éducation, une des voies privilégiées et le fondement même de l'accès à la culture pour l'ensemble de la population.

La municipalité facilitera l'établissement d'une étroite collaboration entre le milieu scolaire et d'autres partenaires, elle jouera un rôle de soutien à l'initiation et à la sensibilisation aux activités de formation.





PRINCIPES D'UNE POLITIQUE CULTURELLE

Les principes sont les lignes directrices que la municipalité s'est fixées afin d'atteindre le but mentionné précédemment.

En les adoptant, elle s'assure de créer un milieu culturel plus fort et mieux équilibré.

PRINCIPE 1

Reconnaissance de l'identité culturelle de Baie-Saint-Paul

L'identité de Baie-Saint-Paul se distingue par son paysage, son histoire, son patrimoine, sa population, son milieu d'excellence en arts visuels, ses institutions et ses manifestations culturelles.

Par ce principe, l'action privilégiée par la ville s'inspire du passé et s'inscrit dans le présent pour construire l'avenir. De ce principe découle toutes les priorités et les actions qui assureront la protection et la mise en valeur des divers éléments constitutifs de son identité, affirmant et consolidant son image distinctive.



L'argile : Atelier des « patrimoniaques »
Photo : MRC de Charlevoix



PRINCIPE 2

Affirmation du droit à la culture

La culture s'adresse à l'ensemble de la population, la ville de Baie-Saint-Paul reconnaît à ses citoyens le droit à la culture. Une telle démarche repose sur une démocratisation de la culture qui privilégie la concertation, encourage chaque citoyen à s'impliquer, à participer et à mieux connaître l'environnement dans lequel il vit. La culture doit être accessible et la population mieux informée.

PRINCIPE 3

Reconnaissance et affirmation de Baie-saint-Paul comme lieu de création et de diffusion de l'art au Québec

Baie-Saint-Paul est une référence dans le domaine artistique. Grâce à la concentration et à la qualité des équipements et manifestations culturelles, elle est devenue un lieu privilégié pour la diffusion d'événements artistiques.

Ce principe affirme sa haute expertise en arts visuels et son leadership dans le développement d'événements artistiques. Ce principe admet aussi que le développement des autres familles culturelles doit profiter de cette force majeure.

Le développement doit miser sur ces acquis, mais aussi renforcer et élargir le rôle de pôle culturel de la ville.

L'heure du conte à la bibliothèque René-Richard
Photo : Bibliothèque René-richard





PRINCIPE 4

Accroissement de l'apport des activités culturelles dans le développement économique de Baie-Saint-Paul

En tant que secteur de l'activité économique de Baie-Saint-Paul, la culture demeure, depuis longtemps, pour l'ensemble des intervenants du domaine touristique, une dimension des plus importantes. Son apport dans le développement économique de la municipalité devrait être accru. Dans ce but, le développement des autres familles culturelles dans le sillage des arts visuels devra être favorisé.

Étant donné la volonté d'améliorer la qualité de vie de tous ses citoyens, Baie-Saint-Paul reconnaît qu'il est important de consolider cette force et de favoriser le développement d'entreprises culturelles et de nouveaux projets créateurs d'emplois.



Silo de bois de la ferme L'Oiseau bleu
Photo : France Dufour

PRINCIPE 5

Valorisation de la créativité et de l'expression culturelle des citoyens

Par sa localisation géographique, son cadre naturel et le dynamisme de ses citoyens, Baie-Saint-Paul est devenue un lieu privilégié et stimulant de la création.

Reconnaître et divulguer la contribution des artistes à la vie collective sont des objectifs à partir desquels on peut développer le goût de la population et l'inciter à l'exercice de la création. Ce même principe reconnaît l'autonomie et la liberté d'expression des créateurs qu'ils soient amateurs ou professionnels.





ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Les orientations retenues dans cette politique reposent sur les principes fondamentaux et en précisent la portée.

ORIENTATION 1

Favoriser l'accessibilité à la culture

Cette orientation suggère essentiellement que la ville établisse un pont entre les intervenants du domaine culturel et la population locale. Elle propose le développement de produits culturels et artistiques qui, tout en étant des attraits touristiques, s'inscrivent dans une perspective d'éveil et de satisfaction des besoins et des attentes culturelles des citoyens.



Fouilles archéologiques au Moulin du ruisseau Michel
Photo : Sylvain Desmeules





ORIENTATION 2

Valoriser les richesses patrimoniales de Baie-Saint-Paul

Les richesses patrimoniales de Baie-Saint-Paul se distinguent en deux groupes : l'ensemble des traces matérielles, c'est-à-dire les éléments tangibles, identifiables, mesurables et observables tels le patrimoine naturel, le patrimoine bâti, les traces de l'occupation du territoire et celles de la mémoire collective consignées dans les archives et les monuments.

Le second est d'ordre immatériel et identifie l'ensemble des expressions d'une mémoire fugitive mais vivante grâce aux porteurs de mémoire qui assurent la transmission des connaissances acquises par l'homme de génération en génération, tels les croyances, la langue et les savoir-faire.

Ces composantes patrimoniales, matérielles ou immatérielles, demandent une attention particulière dans la démarche de mise en valeur du patrimoine culturel.

ORIENTATION 3

Renforcer le partenariat

Agir en partenariat est nécessaire lorsqu'une ville comme Baie-Saint-Paul veut accroître l'apport du secteur culturel dans son développement économique et s'affirmer comme lieu de création et de diffusion de l'art au Québec.

En tant que pôle d'attraction important qui abrite un éventail d'organismes et d'équipements à vocation ou offrant des activités culturelles, Baie-Saint-Paul et sa périphérie bénéficieront des échanges et des projets culturels qu'elle pourra développer avec les autres municipalités afin de vendre la région auprès de la clientèle touristique.

Cette orientation suggère la mise sur pied d'une structure organisationnelle municipale, condition préalable à la mise en œuvre de la politique, qui assurera une coordination entre les partenaires et devra solidariser les différents intervenants culturels.



MicroBrasserie Charlevoix, Dominus Vobiscum
Photo : Sylvain Tremblay





ORIENTATION 4

Maintenir, développer et diversifier les manifestations culturelles

En développant cette orientation, la ville vise à établir des mécanismes pour maintenir, diversifier, divulguer les diverses manifestations du milieu culturel et faciliter la circulation de l'information relative aux activités et aux produits culturels et artistiques offerts. La visibilité des manifestations culturelles consiste aussi à diriger les gens vers les lieux propices d'échange, de communication et d'apprentissage.

ORIENTATION 5

Reconnaître le statut des artistes et artisans professionnels

La ville reconnaît l'apport des artistes amateurs et exprime le soutien qu'elle entend apporter à leur production à travers ses principes fondamentaux.

La ville entend développer une philosophie ainsi qu'une structure d'accueil pour les créateurs professionnels de Baie-Saint-Paul et reconnaître la qualité de leur travail.

Elle souhaite créer des conditions favorables à l'intégration des différentes formes d'œuvres dans la vie culturelle et augmenter la visibilité des artistes sur son territoire.

La ville de Baie-Saint-Paul retient comme définitions pour les termes « **artiste amateur** » et « **artiste professionnel** » celles proposées par le ministère de la Culture et des Communications dans son « **Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale** » :



« Gabrielle » par Léonard Simard





La ville de Baie-Saint-Paul retient comme définitions pour les termes « **artiste amateur** » et « **artiste professionnel** » celles proposées par le ministère de la Culture et des Communications dans son « **Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale** » :

ARTISTE AMATEUR

Personne avec ou sans formation professionnelle, qui ne peut pas être éligible à une association d'artistes professionnels, qui pratique un art sans préoccupation de revenu, qui gagne sa vie dans une autre activité et qui ne prévoit pas gagner sa vie en le pratiquant.

ARTISTE PROFESSIONNEL

Tout artiste qui, ayant acquis sa formation de base par lui-même ou grâce à un enseignement ou les deux, crée ou interprète des œuvres pour son propre compte, possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline et signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel.



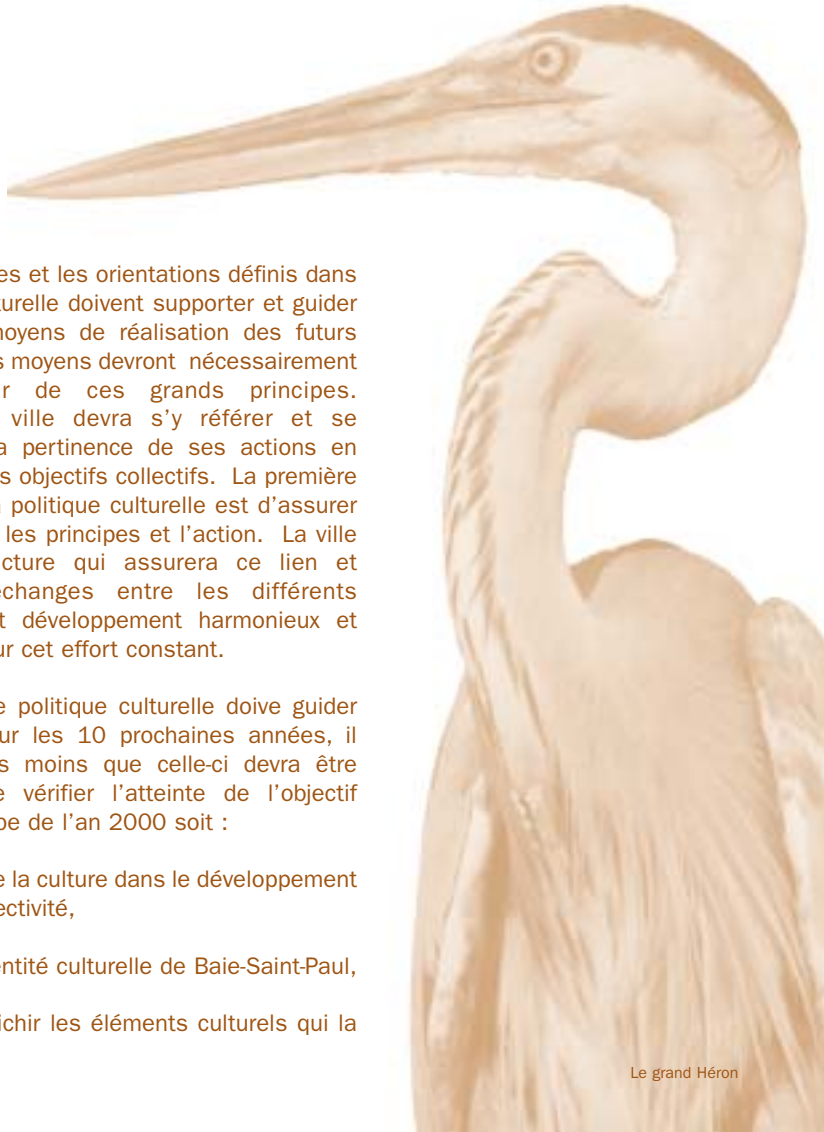


CONCLUSION

Les grands principes et les orientations définis dans cette politique culturelle doivent supporter et guider l'ensemble des moyens de réalisation des futurs plans d'action. Ces moyens devront nécessairement s'articuler autour de ces grands principes. Constamment la ville devra s'y référer et se questionner sur la pertinence de ses actions en fonction des grands objectifs collectifs. La première raison d'être de la politique culturelle est d'assurer l'adéquation entre les principes et l'action. La ville établira une structure qui assurera ce lien et favorisera les échanges entre les différents partenaires. Tout développement harmonieux et équilibré repose sur cet effort constant.

Bien que l'actuelle politique culturelle doive guider Baie-Saint-Paul pour les 10 prochaines années, il n'en demeure pas moins que celle-ci devra être réévaluée afin de vérifier l'atteinte de l'objectif premier fixé à l'aube de l'an 2000 soit :

- situer l'apport de la culture dans le développement global de la collectivité,
- reconnaître l'identité culturelle de Baie-Saint-Paul,
- protéger et enrichir les éléments culturels qui la distinguent.



Le grand Héron





REMERCIEMENTS

La ville de Baie-Saint-Paul tient à remercier chaleureusement tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont participé aux travaux d'élaboration de la politique culturelle.

Membres du comité de l'action culturelle de Baie-Saint-Paul lors des travaux d'élaboration de la politique culturelle

M. Danny Belleau
Mme Claire Dubé
Mme Catherine Fauteux
M. Jean Fortin
M. André Hudon
M. Michel Lapointe
Mme Denise Ouellet
Mme Isabelle Pâquet

Membres actuels du Comité de l'action culturelle de Baie-Saint-Paul

M. René Bélanger
M. Jean Fortin
Mme Rachèle Fortin
M. André Hudon
Mme Denise Ouellet
M. Jean-François Racine
Mme Annie Vaillancourt

Participants aux travaux d'élaboration de la politique culturelle de Baie-Saint-Paul.

LE COMITÉ DE RÉFÉRENCE

Mme Jacinthe B. Simard
Maire de Baie-Saint-Paul (1986 à 1999)

Mme Françoise Labbé
Représentante du développement des activités culturelles

M. Antoine Neyron
Représentant du développement touristique

M. Robert Vallières
Représentant du développement économique

Mme Marthe Lacombe
Représentante du ministère de la Culture et des Communications du Québec

LE COMITÉ DE VALIDATION (LES FAMILLES CULTURELLES)

LES ARTS VISUELS

Responsable de la table : M. Jean-Baptiste Bouchard et M. Jacques Hudon
Mme Hélène Bouchard M. Francine Saint-Aubin Mme Anne-Marie Bourbeau
M. Gérard Thériault M. Jean-Louis Cimon Mme José Tremblay
Mme Paule Delisle M. Jean-Michel Simard M. Paul Labbé

LES ARTS DE LA SCÈNE

Responsable de la table : M. Yvon Tremblay
M. Daniel Bradet M. David Guay Mme Céline Cimon
M. André Hudon M. Rémi Couture M. Bernard Langevin
Mme Brigitte Desmeules Mme Madeleine Otis M. Simon Drouin
Mme Fernande Savard Mme Lyne Dufour

HISTOIRE ET PATRIMOINE, LA CULTURE SCIENTIFIQUE

Responsables de la table : M. François Lessard et M. Marcel Poisson
M. Laurent Boudreault M. Damien Lavoie M. Mario Duchesne
M. Pierre Pépin M. Benoît Lavoie

L'ÉDUCATION

Responsable de la table : M. Réjean Ouellet
Mme Lison Chouinard M. Pierre Lavoie Mme Murielle Gosselin
Mme Florence Morin Mme Diane Harvey M. Ronald Riccio
M. Robert Labbé Mme Martine Vallée

LA LITTÉRATURE

Responsable de la table : M. Claude Frappier
Mme Chantal Brazeau Mme Brigitte Jallais Mme Angeline Demers
M. Jean-Michel McNicoll M. Claude Drouin Mme Hélène Simard
M. Robert Giroux Mme France Tremblay

LES MÉTIERS D'ART

Responsable de la table : Mme Marie-Pierre Deschênes
M. Gilles Bégin M. Louis-Marie Murray Mme Anne Bonnet
Mme Murielle Pagé Mme Michèle Bouchard Mme Marie Proux
Mme Isabelle Martel Mme Marcelle Simard

LES CITOYENS

Responsable de la table : Mme Marie-Stéphanie Girard
M. Adrien Levasseur Mme Jocelyne Gilbert
M. François Morin Mme Carole Hudon Sœur. Claudette Paquette
Mme Lucille Lafond Mme Monique Tremblay

